



**SYNDICAT PÉNITENTIAIRE DES SURVEILLANTS**

**CORPS D'ENCADREMENT ET D'APPLICATION**

**CP METZ**

Le : 14 décembre 2024

## **MONSIEUR PROPRE**

Monsieur le Directeur, nous avons tous remarqué depuis votre arrivée que la propreté est quelque chose qui vous tient à cœur. Un grand nettoyage a été fait pour votre cérémonie d'intronisation, des auxis allant jusqu'à enlever la mousse du sol de la cour d'honneur.

**Était-ce juste de la poudre aux yeux ?**

Nous remarquons que vous n'êtes pas capable de trouver une entreprise qui tient ses engagements pour le nettoyage des postes protégés. Des insectes volants infestent les miradors, des rats pullulent dans le chemin de ronde, des punaises de lit se développent en détention, etc...

Cela donne très envie !!!! C'est inacceptable qui voudrait travailler dans ces conditions ?

**Vous n'arrivez pas à nommer un remplaçant lorsque la surveillante ménage n'est pas là, par conséquent, la cafétéria n'est pas nettoyée tout comme les vestiaires et les chambres de repos.**

Mais peut-être que cette belle résolution d'une prison propre ne s'applique que pour votre personne et que vous ne vous souciez que peu du bien-être des surveillants et de leurs conditions de travail. !

**Faut-il vous rappeler Mr le Directeur, que vous êtes responsable de la sécurité de vos agents, mais également des risques sanitaires qui pourraient mettre leur santé en danger !**

Le bureau local